

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario créa un système de caisses d'épargne et, en mars 1922, les premières succursales furent inaugurées. Le taux d'intérêt aux déposants de ces caisses d'épargne est de 1 et 1½ p.c. par année, calculé tous les six mois. Tous les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1945, leur total était de \$42,851,000 et le nombre de déposants à cette date d'environ 105,000. La province compte vingt-deux succursales en opération.

Alberta.—Dans cette province, la Trésorerie accepte des dépôts d'épargne et fait l'émission de certificats d'épargne portant intérêt à 2 p.c. ainsi que des certificats aux échéances d'un, deux et trois ans en coupures de \$25 et plus, portant intérêt à 2 p.c. pour un an et à 2½ p.c. pour deux ou trois ans. Les émissions globales effectuées au 31 décembre 1944 se chiffrent par \$3,204,482, dont \$2,184,144 en certificats à demande et \$1,020,338 en certificats à terme.

En outre, 33 succursales de la Trésorerie provinciale, établies dans la province, acceptent des dépôts d'épargne. Le total de ces dépôts le 31 décembre 1944 s'élève à \$5,672,949, formé de \$2,793,380 portant intérêt à 1½ p.c. et payables sur demande et de \$2,879,569 à 2 p.c. ou 2½ p.c. et payables six mois ou un an respectivement après dépôt.

Caisses de petite économie.—La loi des caisses de petite économie (S.R.C., 1927, c. 13) pourvoit à l'institution de caisses destinées à encourager la petite économie chez la gent écolière, bien que les facilités offertes par ces caisses ne soient pas limitées aux enfants. Ces caisses ne sont pas des banques au sens de la loi des banques; ce sont des caisses d'épargne au sens de la loi de la liquidation et leurs pouvoirs sont strictement limités. La seule caisse en opération en vertu de cette loi est la Penny Bank d'Ontario.

22.—Actif et passif de la Penny Bank d'Ontario, années terminées le 30 juin 1941-44

Détail	1941	1942	1943	1944
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Valeurs.....	720,109	586,137	151,000	201,750
Espèces en caisse ou en dépôt.....	383,909	460,306	374,816	181,273
Totaux, actif¹	1,105,974	1,047,438	526,100	383,023
Passif				
Dépôts et intérêt couru.....	1,050,450	990,964	450,448	279,730
Surplus (caisse de garantie et intérêt gagné).....	40,524	41,473	75,652 ²	103,293
Totaux, passif	1,105,974³	1,047,437³	526,100	383,023

¹ Les totaux comprennent certains petits postes non spécifiés. ² Comprend une réserve de placement de \$33,572.

³ Comprend une réserve de \$15,000 en vertu d'une entente datée du 26 avril 1932.

Au 30 juin 1944, la Penny Bank d'Ontario dessert une population scolaire de 198,000 enfants dans plus de 480 écoles. La loi des écoles publiques (S.R.O., c. 357, art. 89-Y) et la loi des high schools (c. 360, art. 25-B) pourvoient à ce que le bureau des administrateurs puisse fournir des livres, de la papeterie et autres fournitures nécessaires à l'établissement et à l'entretien d'une caisse de petite économie ou tout autre système ayant pour but d'encourager l'épargne et l'habitude de l'épargne. La contraction marquée de l'activité en 1943 et en 1944 est due à la décision de ne plus accepter de dépôts après février 1943, et pour la durée de la guerre,